



Mise à jour : Septembre 2009

## NACRE

### Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise

NACRE se compose de trois grandes étapes appelées « phases métier » :

- Aide au Montage : vous bénéficiez d'une assistance technique auprès d'un conseiller expert qui vous aide à élaborer un dossier solide pour présenter votre projet aux financeurs.
- Appui pour le financement du projet : durant cette phase métier, la pertinence économique et la structure du plan de financement de votre projet sont validées avec votre conseiller. Vous êtes accompagné dans vos relations avec les banques. Un prêt à taux 0% NACRE et un prêt bancaire ou assimilé complémentaire peuvent être mobilisés.
- Appui au développement de l'entreprise : En tant que nouveau dirigeant, vous êtes conseillé dans vos choix de gestion, dans vos stratégies de développement de l'entreprise, pour l'embauche de salariés...

Ce dispositif est destiné aux personnes éligibles à l'exonération de charges sociales ACCRE et les personnes de 50 ans et plus inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi.

Contactez-nous :

Philippe MOUGENEL – 05 65 20 35 18 – philippe.mougenel@lot.cci.fr